

AVIS DE CONCESSION

DIRECTIVE 2014/23/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Cagnes sur Mer, Service de la commande publique, DSP, BP79, 06802, Cagnes sur mer, F,
Téléphone : (+33) 4 93 22 19 31, Courriel : nous-contacter@cagnes.fr, Fax : (+33) 4 93 22 19 84, Code NUTS : FR823

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.cagnes-sur-mer.fr/>

Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr/>

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :
<https://www.marches-securises.fr/>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées : par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr/> au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : **Délégation de service public relative au stationnement payant sur voirie**

II.1.2) Code CPV principal :

Mots descripteurs : Voirie

Descripteur principal : 98351110

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte : **Le délégataire aura à sa charge : - la fourniture, la pose, la mise en service, la gestion et la maintenance des horodateurs, - la collecte des fonds, - le contrôle du paiement, - la gestion des forfaits post-stationnement et de leur recouvrement, - les recours administratifs préalable obligatoires (RAPO) - l'observatoire du stationnement. Sa rémunération sera, au moins partiellement, fonction des recettes et de l'efficacité de sa gestion.**

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 4 300 000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

II.2) DESCRIPTION

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR823|

Lieu principal d'exécution : Commune de Cagnes-sur-Mer.

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

II.2.7) Durée de la concession

Début : **1^{er} janvier 2018 - Fin : 31 décembre 2024**

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Le candidat devra présenter dans le dossier de candidature: - Une déclaration sur l'honneur attestant : 1° Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles 39, 40 et 42 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 ; 2° Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application de l'article 45 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 susvisée et dans les conditions fixées aux articles 20 et 21, sont exacts.

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Le dossier de candidature doit en outre comprendre tout document attestant de la solvabilité et de la capacité financière du candidat à assumer la délégation de service public pour la durée de celle-ci. Les personnes morales doivent obligatoirement inclure dans leur dossier de candidature les pièces suivantes : -Bilans et comptes de résultats des 3 dernières années (certifiés par un commissaire aux comptes lorsque l'appel à celui-ci est obligatoire ou que le candidat a volontairement choisi d'y faire appel) ou depuis la création de la structure candidate, si elle est plus récente. -Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire. -Un extrait de kbis de moins de 90 jours.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Le candidat doit également justifier dans son dossier de candidature de sa capacité technique à exploiter la concession considérée (moyens techniques, matériels, en personnel ... dont dispose ou disposera le candidat pour l'exploitation de ce service) et de sa motivation. Il doit fournir la liste détaillée des références professionnelles et/ou expériences dans le domaine d'activité concerné ou dans la gestion de services délégués aux caractéristiques comparables et démontrer son aptitude à assurer la continuité du service public ainsi que son aptitude à assurer l'égalité de traitement des usagers de ce service pendant la période d'exploitation. Les personnes morales doivent obligatoirement inclure dans leur dossier de candidature

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION une lettre d'intention signée par une personne habilitée à les engager (joindre l'habilitation) comprenant identification, coordonnées, nature juridique, nom du ou des dirigeant(s), présentation des activités.

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures :

13 mars 2017 - 16:30

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) RENOUELEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Janvier 2024.

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les candidats transmettent leur dossier de candidature sous pli cacheté contenant une enveloppe également cachetée. L'enveloppe intérieure porte le nom du candidat ainsi que respectivement les mentions : Candidature pour la Délégation de service public relative au stationnement sur voirie, avec la mention Ne pas ouvrir avant la séance de la commission de DSP. Les candidatures devront être remises contre récépissé à l'adresse suivante : Mairie de Cagnes sur Mer, Service de la commande publique, DSP, Place de Gabriel Péri, 06800 Cagnes sur Mer, ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à l'adresse suivante par pli recommandé avec avis de réception postal: Mairie de Cagnes sur Mer, Service de la commande publique, DSP, Bp79, 06802 Cagnes sur Mer Cedex. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessous ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs. La transmission des réponses par voie électronique est autorisée, via le service : <https://www.marches-securises.fr> <http://www.e-marches06.fr/> Maître d'ouvrage : Ville de Cagnes sur Mer (06) Les attestations sur l'honneur doivent être signés électroniquement. La Ville de Cagnes sur Mer accepte les certificats électroniques émis par une Autorité de certification reconnue par le Ministère de l'économie et des finances. Les candidats seront sélectionnés après examen de leurs garanties professionnelles et financières, et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Les candidats retenus par la commission de délégation de service public recevront le dossier de consultation leur permettant de présenter une offre

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nice, Nice, F

VI.1) RENOUELEMENT

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : **INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVES AUX VOIES DE RECOURS** *Médiation : l'organe chargé des procédures de médiation est le CCIRAL (Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges en matière de marchés publics) , Bd Paul Peytral,13282 Marseille Cedex 20, tél. : 04.91.15.63.74, télécopieur : 04.91.15.61.90.

*Recours contentieux: L'instance compétente est le Tribunal Administratif de Nice, 33 Bd Franck Pilatte B.P. 4179, F-06000 Nice. tél. : 04.92.04.13.13, télécopieur : 04.93.55.78.31 *Délais de recours : -Dans le cadre du référé pré-contractuel (articles L.551-1 et suivants du Code de Justice Administrative), la requête devra être introduite avant la signature du contrat. -Dans le cadre du référé contractuel (articles L.551-13 et suivants du Code de Justice Administrative), la requête devra être introduite dans un délai de deux mois courant à partir de la publicité de la conclusion de ce contrat (Conseil d'Etat 16 juillet 2007, " Société Tropic Travaux Signalisation "). -Dans le cadre du recours pour excès de pouvoir, la requête devra, sous peine d'irrecevabilité, être introduite dans un délai de deux mois suivant la notification ou la publication de la décision attaquée (articles R.421-1 à R.421-7 et L.521-1 du Code de justice administrative). -Les voies et modalités de recours sont explicitées notamment par les articles L.2131-8 et L.2131-9 du Code général des collectivités territoriales et R.411-1 à R.411-7 du Code de justice administrative.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

2 février 2017